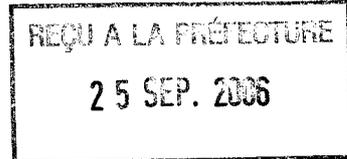


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 9c/24-06  
Séance du 22 SEP. 2006



## Subventions RMI : Aides à l'équipement aux structures accueillant des bénéficiaires du RMI

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 Décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par le Conseil Départemental d'Insertion le 22 Juin 2000 et par la Commission Permanente du 12 juillet 2000,
- VU la délibération n° 2005/I-9e/01 du Conseil Général du 08 décembre 2005 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2006, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

❖ Accorde :

- 8 317,50 € à Domicile Services Haute Alsace,
- 3 693,19 € à M'interim Insertion,
- 3 000,00 € à S.UR.SO,
- 3 371,50 € à « Patrimoine & Emploi »,
- 4 657,74 € à la Régie de Bourtzwiller,
- 11 413,29 € à Envie Haute Alsace Recyclage,

à imputer au chapitre 204 article 2042 fonction 541 enveloppe 80343,

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention portant partenariat dans le cadre du RMI avec M'interim Insertion, « Patrimoine & Emploi » et Envie Haute Alsace Recyclage et les avenants aux conventions 2006 avec les autres structures citées.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ..2..5..SEP...2006  
Publication ..2..9..SEP...2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER